

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2023\_065

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	15 septembre 2023		
Séance du	21 septembre 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : T. RENARD à H. BARBAROS – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – A. LE MOIGNE à C. LEVY – N. COLELLA à V. GUILLEMIN – G. CASAS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

**OBJET : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association  
*l'Arche de Pollestres***

Afin de poursuivre les actions de stérilisation et d'identification des chats errant sur le territoire et dans la continuité du partenariat avec 30 millions d'amis, la municipalité doit travailler avec l'association animalière actuellement en place sur la commune de Pollestres. L'an passé, la convention avait été mise en place avec l'association « *l'Arche de Pollestres – Félin possible* », présidée par Mme Patricia GUILLEMENOT-RAYNAL.

Le maire propose donc de poursuivre le partenariat avec l'association « *l'Arche de Pollestres – Félin possible* » en validant la convention pour l'année 2024 ainsi que la fiche de procédure permettant à l'association « *l'Arche de Pollestres – Félin possible* », de trapper, de faire stériliser et d'identifier, au nom de la fondation « 30 Millions d'Amis », les chats errants sur la commune de Pollestres. Ladite convention prévoit l'autorisation de stériliser et d'identifier les chats dans la limite de 100 € TTC pour une ovariectomie, puce électronique et tatouage, et de 80 € TTC pour une castration, puce électronique, tatouage, et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariectomie, puce électronique et tatouage.

Le maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention et la fiche de procédure permettant à l'association « *l'Arche de Pollestres – Félin possible* », de trapper, de faire stériliser et d'identifier, au nom de la fondation « 30 Millions d'Amis », les chats errants sur la commune de Pollestres ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mise en ligne le 22/09/2023

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.

RECU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-2166 01443-2023 0921-DEL IB\_2023\_